

NOUVEAUX ARRIVANTS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Pour pouvoir voter en 2019, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018.

Comment s'inscrire ?

Présentez vous à la mairie d'Assérac avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. La mairie vous transmettra un formulaire d'inscription que vous pourrez remplir directement sur place.

LE COLIS DE NOËL

Toutes les personnes de 70 ans et plus sont invitées à s'inscrire sur les listes du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Mairie pour se voir offrir, chaque année, un colis de Noël distribué par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.



INFOS UTILES

Mairie d'Assérac :

02 40 01 70 00
info@asserac.fr
www.asserac.fr

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- mercredi : fermé
- samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque :

02 40 01 72 86
bibliotheque@asserac.fr

- mardi : 10h00 - 12h00
- mercredi : 16h30 - 18h30
- samedi : 14h00 - 18h00

AGENDA OCTOBRE / DECEMBRE 2018

Dimanche 28 octobre

Après-midi dansant avec Joël Moreau - Espace de la Fontaine - 14h30 / Org. Comité des Fêtes

Dimanche 11 novembre

Cérémonie des 100 ans de l'armistice 1918-2018 - Rassemblement Place Olivier Guichard - 11h30 / Org. Mairie

Dimanche 18 novembre

Après-midi intergénérationnel crêpes, galettes et jeux - Espace de la Fontaine / Org. Comité des Fêtes

Samedi 15 décembre

Inauguration de la Maison des Arts 11h00 - Place Olivier Guichard / Org. Mairie

Festivités de Noël - Place Olivier Guichard / Org. Comité des Fêtes

Lundi 31 décembre

Fest Noz Kalanna pour l'école Diwan Espace de la Fontaine à Assérac / Org. Azereg Dans

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

CAPS Centre d'Accueil et de Permanence des Soins :
02 97 68 42 42

Urgences Européennes : 112
Centre Anti Poison de Nantes
02 41 48 21 21

Directeur de publication : Guy LE GAL
Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE
Assistante de rédaction : Alice-Anne BAUMAL
Maquette et mise en page : L'Atelier de Com du Coin - Pen Bé - Assérac
Crédits photos : Mairie, Pixabay

PETITES INFOS ENTRE 2 ASSERAC MAGS

LE FLASH MAG

OCTOBRE 2018 D'ASSERAC

N°1

ASSERAC
DE TERRE ET DE MER

LA MAISON DES ARTS



La Maison des Arts a ouvert ses portes le lundi 23 juillet en accueillant les artistes de l'Atelier de Fran et François Pierre.

INAUGURATION DE LA MAISON DES ARTS

Mme Sylvie Pibre, adjointe à la communication, au tourisme et à la vie culturelle, et, M. Guy Le Gal, Maire de la commune, sont heureux de vous convier à l'inauguration de la Maison des Arts le 15 décembre 2018 à 11h00.

RETOUR SUR LES ESTIVALES



Si vous souhaitez faire partie des Estivales 2019 et nous aider à enrichir nos activités, n'hésitez pas à contacter la Mairie et à nous proposer de nouvelles animations pour le plaisir de tous !

OPÉRATION UN ARBRE UNE VIE



Avez-vous eu la joie d'accueillir un enfant dernièrement ? Dans le cadre de l'opération « Un arbre, une vie », organisée par le Parc Naturel Régional de Brière, la commune d'Assérac a le plaisir d'offrir à votre enfant né entre le 1er octobre 2017 et le 1er octobre 2018 un arbre ou un lot de 3 arbustes que vous pourrez planter, pour lui, sur votre propriété.

Pour vous inscrire, contactez la mairie.

Depuis le 1er janvier 2017, Cap Atlantique a récupéré la compétence tourisme. Le local étant donc inutilisé, la municipalité a fait le choix de transformer ce lieu unique, historique et exceptionnel en une Maison des Arts, pôle de rencontres artistiques où peuvent exposer, vendre, échanger et produire les artistes de la Région.

Ouverte toute l'année, la journée de location du 1er juillet au 31 août est fixée à 8 € et du 1er septembre au 30 juin à 5€. La location pourra se faire sur un minimum de 2 jours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie au 02.40.01.70.00 ou par e-mail à communication@asserac.fr

MARCHÉ DE NOËL

La Maison des Arts, c'est aussi la Maison de l'Artisanat.

Si vous souhaitez vendre vos produits artisanaux, originaux et locaux, la commune serait ravie de vous accueillir pendant la période de Noël.

Vous êtes artisans, producteurs, commerçants, créateurs, auto-entrepreneurs, et vous souhaitez vendre vos créations et produits ?

Contactez la Mairie au plus vite !
Tarif : 5€ par jour.



LE TÉLÉTHON SE PRÉPARE !



Le Téléthon recherche des bénévoles, particuliers ou associations, pour l'édition 2018 le 24 novembre.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir contacter la mairie au 02.40.01.70.00 qui vous mettra en lien avec l'association d'Assérac.

LA POLICE PLURICOMMUNALE



La ville d'Assérac s'est associée avec Saint-Molf et Férel pour intégrer un service mutualisé avec les communes de

Piriac sur mer et La Turballe, déjà dotées de policiers.

Les deux agents assurent une permanence hebdomadaire tous les mardis matin de 9h00 à 10h15 en mairie d'Assérac.

En dehors de ces permanences, vous pouvez laisser un message à leur intention via l'accueil de la mairie.

LE PORTAIL FAMILLES



A compter de la rentrée scolaire 2018-2019, chaque famille doit utiliser le « Portail familles » pour effectuer les inscriptions de leurs enfants au restaurant scolaire, à l'A.P.S (Accueil Péri Scolaire) et à l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Pour y accéder, il vous suffit de :

1 - vous rendre sur le site de la mairie www.asserac.fr et de cliquer en bas à droite sur l'onglet « Portail Familles » ;
2 - rentrer votre identifiant et votre mot de passe (si vous ne le disposez pas encore, vous pouvez l'obtenir en contactant la mairie).

Un tutoriel vous expliquant l'utilisation du Portail Familles est disponible en page d'accueil.

Un ordinateur est mis à disposition du public à la mairie si vous n'en disposez pas d'un.

LA SAISON DES CHAMPIGNONS EST LANCÉE !

3 règles d'or pour la cueillette des champignons



L'INFOGRAPHIE : TH. SOURCE : G. ELSCHMIDT - A. LESPIRE - ESTIFOR DU CUEILLETTE CHAMPIGNONS